



Dossier de presse

Plan régional d'investissement dans les compétences



Préfecture de la région Guadeloupe,
le 7 janvier 2020



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 3 janvier 2020

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Plan régional d'investissement dans les compétences

**Ajuster les compétences des demandeurs d'emploi
aux besoins des entreprises avec « Parcours TPE »**

Dans le cadre du plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC) de Guadeloupe, le préfet participera à un point d'étape sur « Parcours TPE », une action de formation mise en œuvre par Pôle emploi, à destination des très petites entreprises et des demandeurs d'emploi :

Mardi 7 janvier, à 10h30
Agence de Pôle Emploi Abymes Caruel
Avenue Patrick Saint Eloi

Les journalistes sont cordialement invités à assister à cette présentation.

« Parcours TPE » permet d'ajuster, avant l'embauche, les compétences du demandeur d'emploi aux besoins de l'entreprise par une formation courte. Des stagiaires et des entreprises bénéficiaires de ce dispositif expérimental apporteront leurs témoignages.

A cette occasion, le préfet fera le point sur le PRIC de Guadeloupe qui bénéficie d'une aide de l'État de près de **90 millions d'euros sur la période 2019-2022**.

Ce plan a pour objectif de permettre aux publics fragiles d'accéder à une formation adaptée, tout en modernisant et en renouvelant l'offre de formation, comme ici avec « Parcours TPE ».

Les secteurs en tension sont prioritairement visés : maintenance, transport logistique, médico-social, métiers de la mer, agriculture, tourisme, numérique, métiers du bâtiment, création d'activité, métiers de l'environnement...

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

La formation est un levier important de développement du territoire. En Guadeloupe, 59 % des demandeurs d'emploi sont des bénéficiaires potentiels du plan régional d'investissement dans les compétences : âgés de 16 ans minimum, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, avec ou sans expérience professionnelle, peu ou pas qualifiés...

Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/plan-d-investissement-dans-les-competences/>

Contacts

Isabelle Cardon-Fournier – chargée de mission développement économique emploi formation au SGAR
/ Préfecture de région Guadeloupe

isabelle.cardon-fournier@guadeloupe.pref.gouv.fr / 0690.55.05.43

Lysiane Chais – directrice d'agence Pôle Emploi de Sainte Anne

lysiane.chais@pole-emploi.fr / 0690.30.04.92

Contact presse :

Service de la communication interministérielle

communication@guadeloupe.pref.gouv.fr

0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971

Plan Régional d'Investissement dans les Compétences

Ajuster les compétences des demandeurs d'emploi aux besoins des entreprises avec « Parcours TPE »

Un Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) de Guadeloupe a été signé le 8 juillet 2019 entre l'État et la Région, couvrant la période 2019-2022. Il s'inscrit dans le Grand plan d'investissement présenté par le Premier Ministre le 25 septembre 2017 qui vise à former et à accompagner un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail.

Le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences de Guadeloupe bénéficie d'une aide de l'État de 88,4 millions d'euros, précédé d'une année d'amorçage en 2018 avec 4,5 millions d'euros.

Le PRIC est intégré au Contrat de Convergence et de Transformation de la Guadeloupe signé en juillet 2019. Ce contrat décline la stratégie de territoire entre l'État et les collectivités pour les quatre prochaines années. Les pouvoirs publics affichent ainsi la formation des guadeloupéens comme un levier important du développement du territoire.

Le PRIC a pour objectifs :

- l'accès pour les publics les plus fragiles à une formation adaptée et la sécurisation des parcours,
- l'engagement dans l'accélération de la modernisation de l'ingénierie de formation, des modes de mise en œuvre de la formation, et de l'accompagnement pendant la formation,
- le renouvellement de l'offre de formation répondant aux besoins nouveaux.

En Guadeloupe, 59 % des demandeurs d'emploi sont des bénéficiaires potentiels du PRIC. Il s'agit des personnes âgées de 16 ans minimum, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, avec ou sans expérience professionnelle, peu ou pas qualifiés.

L'offre de formation correspond aux secteurs en tension, tels que maintenance, transport logistique, médico-social, métiers de la mer, agriculture, tourisme, numérique, métiers du bâtiment, création d'activité, métiers de l'environnement.

« Parcours TPE - Très Petites Entreprises - vers l'emploi » illustre le PRIC de Guadeloupe. Ce dispositif, mis en œuvre par Pôle Emploi, est un dispositif expérimental durant de mai 2019 à décembre 2021.

Il permet d'ajuster les compétences du demandeur d'emploi, grâce à une formation courte pouvant aller de 401 h jusqu'à 800 h, avant son embauche pour un contrat d'une durée minimum de 6 mois.

Le futur salarié, accompagné d'un tuteur au sein de l'entreprise, acquiert ainsi les compétences et les savoir-faire qui lui permettront d'être plus rapidement opérationnel. Durant la période de formation, la rémunération du futur salarié ainsi que la totalité ou la majorité des coûts de formation sont pris en charge par les institutions publiques.

Démarré en mai 2019, ce dispositif a déjà bénéficié :

- à environ 200 demandeurs d'emploi. Concernant les profils, 49 % des stagiaires sont des femmes, 33 % ont moins de 26 ans, 38 % entre 26 et 35 ans et 10 % sont âgés de plus de 50 ans.

- à environ 180 entreprises. La moitié des postes sont proposés dans le secteur du commerce, de l'hôtellerie et du support à l'entreprise.

En fin d'année 2019, les premières sorties de formation se concrétisent par la signature des contrats.

La formation est un levier important pour le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Ce Plan apporte un financement conséquent permettant de proposer différents dispositifs adaptés aux besoins de la Guadeloupe.

Contacts

Isabelle Cardon-Fournier – chargée de mission développement économique emploi formation au SGAR / Préfecture de région Guadeloupe

isabelle.cardon-fournier@guadeloupe.pref.gouv.fr / 0690.55.05.43

Lysiane Chais – directrice d'agence Pôle Emploi de Sainte Anne

lysiane.chais@pole-emploi.fr / 0690.30.04.92

PARCOURS TPE vers l'EMPLOI

UNE SOLUTION RH
INNOVANTE
POUR
FACILITER VOS
RECRUTEMENTS !



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



RÉGION
GUADELOUPE



pôle emploi



agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

en partenariat avec



OPCALIAV
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

uniformation



avec les soutiens de



Union Des Entreprises
de la Guadeloupe



Ftpe
Fédération Française
des Techniciens Supérieurs

VOUS SOUHAITEZ RECRUTER UN PROFIL AU PLUS PROCHE DE VOS BESOINS ?

Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord innove et vous apporte de nouvelles solutions pour former votre futur salarié avant l'embauche.

PARCOURS TPE VERS L'EMPLOI, C'EST QUOI ?

Le Parcours TPE vers l'emploi vous permet d'ajuster les compétences du demandeur d'emploi avant l'embauche, grâce à une formation courte pouvant aller jusqu'à 800h pour un contrat d'une durée minimum de 6 mois.

Le futur salarié, accompagné par un tuteur au sein de votre entreprise, acquiert ainsi les compétences et savoir-faire qui lui permettront d'être plus rapidement opérationnel.

UNE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE PÔLE EMPLOI GUADELOUPE

Durant la période de formation, la rémunération de votre futur salarié est prise en charge par Pôle emploi (avec une garantie de rémunération à hauteur 80% du SMIC net). À cette rémunération, un complément de salaire de votre part peut s'ajouter.

La totalité ou la majorité des coûts de formation de votre futur salarié est également prise en charge par Pôle emploi Guadeloupe et ses partenaires (Région et Etat).

Les OPCO partenaires vous accompagnent tout au long du parcours en conseillant et formant le tuteur qui sera en charge de l'accompagnement du futur salarié dans l'entreprise, après diagnostic réalisé par le partenaire.

Dispositif applicable aux entreprises de moins de 10 salariés situées en Guadeloupe et Îles du Nord



POUR EN SAVOIR +
CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER
PÔLE EMPLOI !